

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_034\\_B | Histoire de la folie, préparatifs \[B\]CollectionBoite\\_034\\_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles. ItemMarthe Brossier aurait dû être condamnée.](#)

## Marthe Brossier aurait dû être condamnée.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb034\_B\_f0145

SourceBoite\_034\_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Marescot, Michel](#)

Références bibliographiques[Marescot, Discours veritable sur le fait de Marthe Brossier de Romorantin, pretendue demoniaque, A Paris, par Mamert Patisson imprimeur ordinaire du Roy, 1599](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

---

Marthe Brossier aurait dû être  
condamnée.

Marecol n'opposant l'arrêt de  
Parl<sup>W</sup>, qui renvoie M. B. à Rouennin  
ajouté, - sans doute en un nom -  
que de "pauvres âmes aveugles" (Ment);

"si Marthe avait le diable au corps  
il la faut remettre en toutes mains des  
Écol. ~~et~~ se l'exorciser; ~~et~~ si elle ne  
l'a nul point, il faut public<sup>W</sup> et  
exemplaire - pour cette imposture": ~~mais~~

Marecol dit que le Parl<sup>W</sup>, e/ant  
l'imposture "à usé de miséricorde."

Marecol

(Dic. ven. h. l. u. sur  
le lid. r 47.)



